

VENISE-EN-QUÉBEC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Veillez transmettre votre demande ainsi que **tous les documents requis** en format papier en personne en vous présentant à la l'hôtel de ville de Venise-en-Québec, 237, 16e Avenue Ouest JOJ 2K0, par la poste ou par courriel à inspection@venise-en-quebec.ca

QU'EST QU'UNE DÉROGATION MINEURE ?

La dérogation mineure est une procédure d'exception établie par règlement en vertu duquel le conseil municipal peut autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquels ne satisfont pas à toutes les dispositions du *Règlement de zonage ou de lotissement* (no. 322-2009 et no. 312-2007). Cette procédure d'exception ne peut pas se faire par règlement ou par directive, mais doit être évaluée cas par cas. Ainsi, on ne peut pas fixer d'avance la marge acceptable de dérogation.

Enfin, une **dérogation mineure n'est surtout pas** :

- un incitatif à ne pas respecter les règlements ;
- une façon de contourner la réglementation ;
- un moyen de légaliser une erreur survenue lors de la construction.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du (des) requérant (s) : _____

Êtes-vous propriétaire? Oui Non **Si la réponse est non, vous devez avoir une procuration.**

Adresse avec code postal : _____

Numéro de téléphone (maison) : _____ (cellulaire) : _____

Adresse électronique : _____

IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT

Emplacement du projet (si autre que l'adresse postale) : _____

Numéro(s) de lot(s) : _____

Est-ce un terrain riverain à un cours d'eau ou un milieu humide ? Oui Non

DESCRIPTION DE LA DÉROGATION MINEURE (NATURE DE LA DÉROGATION)

Motifs ou raisons pour lesquels la dérogation est demandée : _____

DOCUMENTS À FOURNIR POUR UNE DÉROGATION MINEURE

- Un certificat de localisation à jour préparé par un arpenteur-géomètre s'il s'agit d'une construction existante ;
- Un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre s'il s'agit d'une construction projetée (dois démontrer clairement la nature de la dérogation demandée) **ou** un plan de lotissement préparé par un arpenteur-géomètre pour une demande relative au lotissement;
- Description sous forme de document des raisons pour lesquelles le requérant ne peut se conformer aux règlements en vigueur **ET** description du préjudice subi pour le requérant découlant de l'application stricte du règlement;
- Signature des propriétaires des propriétés voisines de l'immeuble faisant l'objet de la demande de dérogation et attestant de l'absence de contrainte à leur droit de propriété respectif ;
- Lorsque requis pour l'analyse de la demande, photos, plans, croquis ou détails expliquant la demande ;
- Paiement : 500.00 \$ (*remboursable à 50% si non acceptée*).

PROCÉDURE ET CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE

1. Dépôt d'une demande avec les documents requis ;
2. Analyse de la demande par le service d'urbanisme ;
3. Analyse de la demande par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;
4. Recommandation du CCU au conseil municipal ;
5. Avis public (15 jours avant la tenue de la séance du conseil) ;
6. Approbation ou refus de la demande par le conseil municipal.

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU REQUÉRANT

Je soussigné(e), certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts, complets et que je me conformerai à leurs dispositions et à celles des règlements d'urbanisme en vigueur.

Je reconnais que la présente demande de dérogation mineure ne me dispense pas de l'obtention de tout autre document requis par la municipalité ou d'un ministère provincial ou fédéral ayant juridiction.

En complétant et en remettant le présent formulaire, je consens à la collecte par la Municipalité de Venise-en-Québec des renseignements personnels qui y sont indiqués et à leur utilisation pour les fins d'émission de permis selon les règles du Service d'urbanisme de la municipalité.

Date : _____ **Signature :** _____